



Sous la Présidence du Professeur NANDJUI Mansé Béatrice
Doyen de l'UFR Sciences Médicales d'Abidjan Cocody



1^{ère} Journée Scientifique de la Société Ivoirienne de Médecine Légale et d'Investigations Judiciaires (SIMIJ)

Mercredi 05 Décembre 2018
à l'INFAS - CHU de Treichville - Abidjan

THÈME : LA PRISE EN CHARGE MEDICO-LEGALE DES DECES

TERMES DE RÉFÉRENCES

Contexte justificatif

La mort d'une personne nécessite l'intervention d'un médecin pour constater et certifier le décès mais également pour renseigner et signaler aux autorités judiciaires, sanitaires et administratives sur les causes et les circonstances de survenue de ces décès. C'est une lourde responsabilité pour le médecin notamment lorsqu'il doit intervenir sous réquisition judiciaire en cas de mort suspecte (découverte de cadavre, mort violente, mort subite, décès à l'arrivée à l'hôpital...). Nous constatons que la mission dans le contenu de la réquisition n'est pas toujours clairement définie, ce qui ne facilite pas son exécution par le médecin alors que les implications socio-judiciaires du certificat de décès, recommandent une grande prudence de la part de ce dernier dans la délivrance de ce certificat. Par conséquent, une bonne collaboration médico-judiciaire est nécessaire pour une meilleure prise en charge des décès et pour faciliter le travail de deuil des familles mais aussi pour enrichir les statistiques nationales en vue de la prévention de ces décès.

Par ailleurs, il importe de souligner qu'en pratique courante, les décès survenus au cours du transfert en milieu hospitalier ou constatés à l'arrivée à l'hôpital, posent les problèmes suivants : admission, utilité des soins et enregistrement du décès dans l'établissement hospitalier qui reçoit, cause et circonstances de survenue du décès qui ne sont pas toujours connues, ce qui confère à ce décès, un caractère suspect et par conséquent, pose un obstacle médico-légal à l'inhumation. La prise en charge de ces décès à l'arrivée nécessite donc la mise en place de procédures internes à chaque établissement de santé relatives aux décès, ceci, pour une réponse appropriée du médecin face à ces décès, faute de quoi, il pourrait mettre en jeu sa responsabilité mais également celle de l'établissement sanitaire.

En effet, dans notre pays, la délivrance du certificat de décès sans précautions, autorise le traitement de conservation du corps au formol par les pompes funèbres, ce qui constitue un obstacle à la pratique d'une autopsie à la recherche des circonstances de survenue et de la cause exacte de la mort et fait donc perdre tout recours à la famille et à la justice pour la manifestation de la vérité. Cela a également des conséquences sur la qualité des certificats de genre de mort délivrés par les médecins qui ne perçoivent pas toujours l'objet et la finalité de

ces documents médico-légaux nécessaires aux organismes sociaux pour l'octroi d'avantages sociaux aux ayant-droits.

De ce qui précède, nous retiendrons les questions concrètes suivantes :

- (1) Pourquoi constater un décès et quand délivrer le certificat de décès ?
- (2) Qui doit rédiger et délivrer le certificat de décès ?
- (3) Quand faut-il sursoir à la délivrance du certificat de décès ?
- (4) Quand et comment rédiger le certificat de genre de mort ?
- (5) Quel est le type de responsabilité médicale mis en jeu par la délivrance des différents certificats médicaux liés au décès ?
- (6) Quelle collaboration médico-judiciaire pour une prise en charge appropriée des décès ?

Autant de constats et de préoccupations qui motivent le thème de cette journée scientifique au cours de laquelle nous apporterons des éléments de réponse dans une démarche pluridisciplinaire à travers les sous-thèmes suivants :

- *Collaboration médico-judiciaire dans la prise en charge des décès*
- *Prise en charge médico-légale des personnes arrivées décédées en milieu hospitalier*
- *Décès hospitaliers et extrahospitaliers, moyens d'enrichissement des statistiques nationales*
- *Implications judiciaires des certificats de décès*
- *Rédaction d'une réquisition judiciaire en cas de découverte de cadavre*
- *Problématique des réquisitions judiciaires adressées au médecin*
- *Problématique du certificat de genre de mort*
- *Prise en charge des inconnus décédés par les pompes funèbres*
- *Problématique du traitement du corps au formol dans les enquêtes judiciaires*

Intérêts

- **Santé publique** : tout médecin doit être capable de constater et certifier un décès et de renseigner l'autorité sanitaire sur les causes de décès de la population.
- **Juridique** : la mort pose des problèmes au plan médico-légal et administratif et il est de la compétence médicale de constater et de certifier les décès et de signaler les morts violentes ou suspectes à l'autorité judiciaire.
- **Éthique** : l'intervention du médecin doit se faire dans le respect de la dignité et des intérêts de la personne décédée, de sa famille et de la société.

Objectifs

1. Connaître les préoccupations du droit face à la mort.
2. Reconnaître les signes permettant le diagnostic de la mort d'un individu.
3. Décrire la conduite du médecin face à une situation de personne arrivée décédée à l'hôpital.

4. Décrire la conduite du médecin face à une personne décédée après son admission à l'hôpital.
5. Rédiger correctement les certificats médicaux relatifs au décès.
6. Comprendre les enjeux liés à la délivrance des certificats médicaux liés au décès.

Résultats attendus

1. L'importance du rôle du médecin devant un décès est comprise par les participants.
2. Les conditions de délivrance des certificats médicaux liés au décès sont maîtrisées par les participants.
3. Les participants sont aptes à prendre en charge les décès en milieu hospitalier selon les circonstances de survenue de la mort.
4. La notion d'obstacle médico-légal à l'inhumation est bien comprise par les participants.
5. La responsabilité du médecin rédigeant un certificat de décès est bien comprise par les participants.

Méthodes

1. Conférences et communications orales.
2. Analyse de cas de décès rencontrés en pratique courante par les médecins.
3. Présentation du modèle de certificat de décès en vigueur en Côte d'Ivoire.

Populations cibles

- Médecins, internes et étudiants en médecine
- Infirmiers, infirmières
- Sages-femmes
- Odontologues
- Anthropologues
- Juristes (Magistrats, Avocats)
- Policiers
- Gendarmes
- Militaires
- Compagnies d'assurances
- Pompes funèbres
- Agents des services sociaux
- Biologistes
- Criminologues
- Sociologues